

Vendredi 9 septembre, l'agence postale prenait ses quartiers au rez-de-chaussée du bâtiment situé 2 impasse du Bienheureux Pierre Ploquin*. Le point lecture qu'elle accueillait jusqu'alors s'est transformé en bibliothèque municipale qui ouvrira ses portes au public le 2 novembre.

Finie la fiche de prêt insérée à la fin de chaque livre. Place au code-barres et à la douchette ! Finie la fiche emprunteur, place à la carte de lecteur ! Un changement très attendu qui va considérablement simplifier la vie du personnel de la bibliothèque et les échanges avec la bibliothèque départementale.

Un nouvel espace et de nouveaux services : la bibliothèque de Villandry participe au projet Nom@de (portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire). Cette participation lui permet de faire bénéficier ses inscrits de l'accès à distance au portail numérique et à l'ensemble des ressources qui y figurent. Le

portail Nom@de comprend des ressources électroniques variées couvrant différents domaines : autoformation, livres et films en ligne

Modalités d'inscription :

Pour l'établissement de la carte de lecteur, il vous sera demandé :

- Une pièce d'identité et un justificatif de domicile
- Pour les moins de 18 ans, une autorisation des parents.

La carte du lecteur, strictement personnelle, est délivrée après acquittement d'une cotisation de 8€ (gratuit pour les - de 18 ans).

Conditions de prêt :

Chaque lecteur peut emprunter trois livres ou BD. La durée du prêt est de trois semaines.

2 novembre 2016:
ouverture de la
bibliothèque municipale

Heures d'ouverture :

Les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont identiques à ceux de l'agence postale : du lundi au vendredi de 14h30 à 17h et le samedi de 9h à 11h30.



Bibliothèque municipale de Villandry
2 impasse du Bienheureux Pierre Ploquin
Tél. 02.47.37.78.61
<http://villandry.bibli.fr/>
bibliovillandry@orange.fr

* L'emplacement de la boîte aux lettres quant à lui reste inchangé.



Projet d'aménagement du centre bourg

Mardi 15 novembre à 20H30
Salle polyvalente

Réunion co-animée par le cabinet Feuille à Feuille



LE SERVICE BLOCTEL



Le service Bloctel : opposition au démarchage téléphonique

Bloctel, qu'est-ce que c'est ?

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours. La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours être appelé dans les cas suivants :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours
- Pour des appels de prospection en

- vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
 - Les appels émanant d'un service public
 - Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage
 - Les appels émanant d'associations à but non lucratif
- Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé.

Comment ça marche ?

Depuis le 1er juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le

site www.bloctel.gouv.fr. Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures.

Il convient que le consommateur vérifie que le message est bien arrivé dans sa boîte mail et si nécessaire, qu'il regarde dans les spams. En effet, l'inscription ne sera prise en compte que lorsque le consommateur aura cliqué sur le lien hypertexte qui sera présent dans ce courriel.

Le consommateur sera alors protégé contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de 30 jours après la confirmation de son inscription qui lui sera envoyée par email. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.

Plan local d'urbanisme : Vos observations

Les panneaux d'information présentés lors de la réunion publique du 28 juin dernier restent consultables dans les locaux de la mairie.

Si vous avez des remarques sur le diagnostic présenté, vous pouvez les formuler sur le cahier de recueil des observations ouvert à cet effet.



A noter dans vos agendas

- **Vente de sapins au bénéfice de l'accueil périscolaire**, La Perdrix
Renseignements: 06 12 99 57 66
Commande du 12 oct au 10 nov - Livraison les 2 et 3 décembre
Bon de commande téléchargeable sur www.villandry.fr
- **Vente de brioches**, APEEV
Commande du 19 oct au 14 nov
Livraison le 9 décembre
- **Bourse aux jouets et articles de puériculture**, APEEV
Dimanche 13 novembre
- **Noël Ensemble**, organisateurs
La Perdrix et Villandry Village
Vendredi 16 décembre



La Communauté d'agglomération développe une nouvelle organisation de collecte sur notre commune, à partir du 1er janvier 2017. Les deux passages hebdomadaires sont maintenus, et une collecte de déchets végétaux est ajoutée.



Aucune démarche administrative n'est à effectuer. Une distribution gratuite de bacs de 240 litres pour la collecte de déchets végétaux est organisée d'octobre à décembre par la société CITEC pour le compte de Tour(s)plus.

Pour tout renseignement complémentaire: contactez le secrétariat de la mairie (02 47 50 02 08)